

# LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

**L'Union St-Joseph du Canada**

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



## Convention générale !

x

Qu'elle soit un beau jalon dans la voie du progrès.

x

Et, vive la société qui nous est chère: l'Union St Joseph du Canada!

x

Les membres doivent s'intéresser à la réunion de leurs représentants et prier Dieu de leur donner la sagesse.

x

Dans notre prochain numéro, nous donnerons un compte rendu aussi complet que possible au sujet de la session fédérale. Que tous les sociétaires se procurent ce numéro et le lisent attentivement. Il faut que tous les membres connaissent les changements qui seront apportés à la Constitution.

x

Une société mu'uelle ne peut jouir d'une situation prospère que si ses succursales sont bien administrées et contribuent au progrès général. Un conseil local qui n'augmente pas le nombre de ses membres n'est pas un conseil qui rend service à la Société. C'est un arbre qui ne rapporte pas de fruits. C'est un membre inutile.

x

On se plaint parfois de la concurrence. A qui sait s'en servir, elle devient pourtant un élément de succès. Les sociétés canadiennes-françaises n'ont pas à redouter les organisations cosmopolites ou neutres qui leur disputent les centres français. Elles ont des chiffres qui peuvent subir une comparaison avec n'importe quelle société anglo-saxonne. Et, ce n'est jamais en vain qu'elles feront appel au sens pratique et à l'esprit national des Canadiens-français. Il leur suffit de lutter, et elles triompheront.

x

Un collaborateur de la "Tribune" de Chicago soutient que l'Etat devrait obliger tous les hommes mariés à entrer dans les sociétés mutuelles. Certes, c'est un devoir, pour un époux et pour un père, d'agir en sorte que les êtres qui lui sont chers ne soient pas dé-

pourvus du nécessaire après sa mort; mais on arrivera à cela plutôt par la persuasion que par la contrainte. La mutualité fait de brillantes conquêtes tous les jours. Elle s'impose à tous les hommes ayant à cœur le bien-être de leur famille. Quant aux gens égoïstes, ils ne sont pas dignes de faire partie des sociétés mutuelles et feraient à ces sociétés plus de tort que de bien.

x

Il y a toujours des membres qui prétendent être traités avec injustice par la Société à laquelle ils appartiennent. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas reçu certains bénéfices de décès d'épouse ou de maladie. Pourtant, ce sont toujours eux qui, par ignorance coupable des règlements, ont mis la Société dans l'obligation de leur refuser les bénéfices réclamés. Un membre n'a pas le droit d'ignorer les conditions inscrites sur sa police. S'il ne remplit pas, par ignorance de ces conditions, les formalités voulues pour avoir tels bénéfices, tant pis pour lui. Une société mutuelle doit être de bon compte, mais ne peut, en justice, donner raison à tous les membres qui plaident ignorance de la Constitution. Ce serait ouvrir la porte à des abus qui en engendraient d'autres.

## PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé *gratuitement* à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

## AVIS.

Les médecins ne doivent pas oublier qu'ils ne peuvent donner un certificat de maladie à un membre de l'Union St-Joseph du Canada, que lorsque ce membre a été sous leurs soins.

Les visiteurs de malades doivent visiter les malades et s'acquitter de ce devoir consciencieusement.

x

Les membres qui ne fournissent pas, à leur entrée dans la société ou par après, un examen médical de leur épouse (formule 103), perdent par le fait même tout droit aux bénéfices de décès d'épouse.

## Tableau d'Honneur

### Recrutement en Juillet 1911.

P. H. Fortin, Hull.....	92
Eug. Sauvé.....	47
L. J. Bourdon.....	37
M. A. Ménard.....	35
J. C. Sirois.....	32
Jos. Lemire, Montréal.....	30
J. M. Lemieux.....	23
Jos. Guay, Shaw Falls.....	22
J. B. Friset,.....	21
Ag. Ou llet, Lévis.....	20
J. H. Bélanger, Hull.....	19
Romain Millette, L'Orignal.....	19
Geo. Tessier.....	18
J. A. Houle, Baie Shawinigan.....	16
J. B. Neveu, Ste-Anne, Ottawa.....	16
Jos. Hudon.....	15
J. P. Chiasson.....	14
N. Wallot.....	14
J. R. Desrosiers, Ste-Emilie.....	12
Jos. Dyo te, Montréal.....	11
F. X. Hamelin, Buckingham.....	10
E. J. Labelle, Ottawa.....	10
Geo. Racine.....	10
Osias Pagé, Montréal.....	9
F. Labatte, Victoria Harbor.....	8
R. Mercier, Windsor Mills.....	8
Jos. Miron, Cornwall.....	8
J. O. Pagé, Joliette.....	8
F. X. Julien.....	8
L. Canuel, St. Eleuthère.....	7
F. Bonenfant, St. J.-Baptiste, Ottawa.....	3
Art. Cousineau, Hull.....	6
Az Gignac, St-Alban.....	6
J. A. Pigeon, Alexandria.....	6
Benoît Rouleau, Ottawa.....	6
Ad. Charpentier, Coaticook.....	5
Jos. P. Enright, Rochonville.....	5
J. A. Morinville, Labelle.....	5
Frs. Male te, Lachute Mills.....	5
Wilfrid Marois, La Macaza.....	5
J. A. Bigonnesse, Montreal.....	4
E. D. Boivin, La Tuque.....	4
A. Gauthier, Chelmsford.....	4
J. H. Lavallée, St-Félix Valois.....	4
Mde. Noé Sarazin, Montebello.....	4
W. Bélanger, Chute à Blondeau.....	3
J. N. Campeau, Lac Noir.....	3
Ad. Carrière, Curran.....	3
F. de St. Gervais, Contrecoeur.....	3
Jos. Joly, Chêneville.....	3
Johnny, Gauthier, Sayabec.....	3
J. C. Legris, Montréal.....	3
E. Lortie, Ste-Agathe.....	3
Jos. Latour, Buckingham.....	3
Jos. Maisonneuve, Windsor.....	3
Geo. Marconx, Waubaushene.....	3
J. P. Ouellette, Thessalon.....	3
Frs. Pilon, Rockland.....	3
Laz. Bordeleau, Proulxville.....	2
A. D. Boivin, St. Emile Suffolk.....	2
Geo. Bougie, Alexandria.....	2
G. L. Cloutier, Cedar Hall.....	2
A. B. Chartrand, St. Anicet.....	2
J. A. Charlebois, Casselman.....	2
Frs. Chenard, St. Antoine.....	2
A. E. Filion, N.-D. Anges.....	2
E. Fournier, Hull.....	2
Jules Gratton, Hull.....	2
Léon Hudon, St-Vallérien.....	2
Chs Langlois, Ottawa East.....	2
M. Lauzon, Lefavre.....	2
Jos. F. Moore, St-Romain.....	2
C. Ménard, Hawkesbury.....	2
M. L. Paunt, Tessierville.....	2
I. M. Robert, St-André Avellan.....	2
Em. Roy, Ste-Cécile.....	2
O. J. Rochon, Lac aux Saumons.....	2
Alph. St-Louis, Walkerville.....	2
Thos. Thanasé, La Fontaine.....	2
E. Villeneuve, Calumet.....	2
H. Viau, M. D., Masson.....	2
H. Auger, Hintonburg.....	1
J. A. Allard, Broughton.....	1
W. H. Boucher, Berthierville.....	1
J. O. Biron, Pt du Lac.....	1
J. C. Brault, Ile aux Noix.....	1
Jeffrey Beaudet, Ste-Sophie.....	1
H. Bélisle, Sarsfield.....	1
J. A. Berthiaume, Ottawa.....	1
E.ug Bergeron, Lambton.....	1
Sam. Beniteau, Windsor.....	1
Dvid Bérubé, St-Alexandra.....	1
A. O. Campeau, Grenville.....	1
D. N. Cadorel, Bonaventure.....	1
Moise Carbonneau, Yamachiche.....	1
Geo. Chartrand, Angers.....	1
Jean Chartrand, Hintonburg.....	1
Chs Chenier, Arnprior.....	1
A. Chapleau, Field.....	1
J. A. Chevrier, Cornwall.....	1
Wm D. Dupuis, Embrun.....	1
C. Demers, St-Agapit.....	1
Eug. Dubé, Rivière du Loup.....	1
Chs. Degagné, Keewatin.....	1
F. Fournier, 3 Rivières.....	1
P. A. Fournier, Buckingham.....	1
H. Fortin, St. Octave.....	1
Louis Gignac, Penetanguishene.....	1
J. W. Gagnon, Jonquière.....	1
J. A. Gravel, St. Narcisse.....	1
A. G. Gagnon, Bassin Chic.....	1
Phil. Gauthier, Sayabec.....	1
E. Kirouack, Hull.....	1
Edm. Lemire, Ottawa.....	1
Geo. Longpré, Katevale.....	1
Thos. Leduc, Cobalt.....	1
D. Lefavre, Lefavre.....	1
Léon Lachaine, Orléans.....	1
Nap. Lamarre, St-Polycarpe.....	1
Jos. Lalonde, St-Pascal Baylon.....	1
Chas Mailly, Québec.....	1
Jean Mathieu, Montmey Village.....	1
W. Marchand, Walkerville.....	1
I. J. Ouellette, Papineauville.....	1
P. Poirier, Maniwaki.....	1
C. O. Poirier, Pointe Gatineau.....	1
Chs. Robitaille, Granby.....	1
Sylvio Roch, St-Gabr el, Br.....	1
J. C. Richer, St-Isidore, Ont.....	1
J. A. Riberdy, La Tuque.....	1
F. St-Onge, St-Etienne.....	1
Conseil Local de Sherbrooke.....	1
J. A. Franan, Blind River.....	1
Jos. Thauvette, Les Cèdres.....	1
Max Thivierge, Lefavre.....	1
Ernest Welsh, Rimouski.....	1
Total.....	814

## AVIS

Ottawa, 15 août 1911.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de septembre prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 166 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

## AVIS.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.